

PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 02 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Bertrand JANSON.

Présents : 10

Sont présents: Bertrand JANSON, Bruno KRAUSE, Francine HAFFEMAYER, Laurent MAIRE, Eric SCHLOESSER, Thierry MARTIN, Pierre COLSON, Lucie MULLER, Caroline PERRIN, Claire BOSSLER

Représentés:

Absents excuses: Emmanuel HOUPERT

Secrétaire de séance: Mme LAMBOUR OSTER Marie-Rose, secrétaire de mairie

EXPLOITATION FORESTIERE - DCM 2021 47

M. SONGIS Nicolas, technicien forestier, présente aux Conseillers Municipaux le programme des travaux forestiers pour l'exercice 2022.

Après avoir pris connaissance des différents documents et après avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **Approuve le devis concernant les travaux sylvicoles d'un montant ht de 1 646€ ht et le devis pour les travaux d'exploitation d'un montant de 5 536.96€ ht.**

- **Fixe le prix de vente de bois aux usagers :**

menus produits parcelle 7 et 8 : 8 € ht le stère

autres parcelles : 12 € ht le stère (tarifs inchangés)

bois d'affouage : 45 € ht le stère (tarif inchangé)

- **autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la gestion de la forêt.**

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

CESSION DE TERRAIN - DCM 2021 48

Le maire informe le Conseil Municipal que la station de neutralisation de Sarrebourg est située sur une propriété de la commune de Voyer et que les deux communes concernées, Sarrebourg et Voyer, souhaitent régulariser cette situation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

– **décide la vente de la parcelle référencée section 03 parcelle 242/0026 « Derrière le haut » de 1a15ca sur le ban de la commune de Voyer pour une somme de 40.25 euros à la commune de Sarrebourg.**

– charge le maire de la signature de l'acte administratif finalisant cette transaction et tout document nécessaire.

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

CHASSE : Estimateur de dégâts de gibier rouge - DCM 2021 49

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. AIMÉ Norbert, désigné estimateur par délibération du 13 février 2015, l'a informé de son souhait de cesser ces fonctions par courrier du 10 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, et en accord avec l'intéressé, le Conseil Municipal désigne M. MESSANG Jérôme, 4 rue de la papeterie, 57560 ABRESCHVILLER (pisciculturemessang@free.fr) comme estimateur des dégâts de gibier rouge pour la période de location de chasse à compter ce de jour.

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 - DCM 2021 50

L'inauguration de la borne de Koufra organisée par la commune a été un franc succès. Le maire propose de verser une subvention à l'harmonie la Vosgienne pour sa participation à la cérémonie d'inauguration et à l'Union Nationale des Combattants de Voyer qui a participé financièrement à l'acquisition de la borne ainsi qu'à son installation et aux travaux d'aménagement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention exceptionnelle

- de 100 euros à l'Harmonie la Vosgienne d'Abreschviller
- de 150 euros à l'Union des Combattants de Voyer.

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

TRAVAUX DE SECURISATION ET D'EMBELLISSEMENT : demande de subventions. - DCM 2021 51

M. le maire expose au conseil municipal le projet et les plans de travaux de sécurisation et d'enfouissement des réseaux dans la Commune dont le montant global s'élève à 351 738.32 euros ht (331 828.60 € pour les travaux et 19 909.72 € pour les honoraires et études diverses).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- - sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR/DSIL ;
- - sollicite une subvention du Département de la Moselle au titre de MOSELLE AMBITION ;
- - décide la réalisation de ces travaux dès notifications des subventions ;
- - approuve le plan de financement tel que proposé par le maire
- - s'engage à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés ;
- - autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires à la dévolution des travaux et à signer tous les documents se rapportant à sa gestion.

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle - DCM 2021 52

La Commune de VOYER et la CAF de la Moselle ont établi conjointement un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui permet un soutien financier dans les actions menées sur la Commune en direction de la petite enfance par le périscolaire (délibération n° DCM_2017_21 du 30/06/2017). La Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le CEJ. Il s'agit d'un nouveau contrat d'engagement présenté comme plus ambitieux entre la CAF et les collectivités locales car il couvre tous les champs d'intervention en matière de service aux familles. Il part d'un diagnostic partagé. C'est une démarche partenariale de co-construction d'un projet global de territoire. Elle renforce le partenariat avec la collectivité locale dans des champs d'intervention partagés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, handicap, accès aux droits... Cette convention devient le contrat d'engagement politique entre la CAF et la collectivité pour maintenir, améliorer et développer une offre de service de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

- Des travaux réalisés depuis la dernière réunion :
 - **RENFORCEMENT ALIMENTATION EN EAU ECOLE** : 15/11/2021 : Intervention de la société Frankenberg sur le piquage de l'école – débit augmenté.
 - **INSTALLATION BORNE VETEMENTS** : 17/11/2021 : container installé.
 - **INSTALLATION DES LAMPADAIRES SOLAIRES** : pour sécuriser le sentier derrière la mairie ;
 - **TELEPHONE MOBILE** : Laurent voit pour 1 téléphone et 1 abonnement.
- Des travaux en cours :
 - **PYLONE ORANGE** : 02/12/2021 : Travaux en cours pour l'opérateur FREE - Nouveau report pour Orange, mise en service prévue début 2022.
 - **APPARTEMENT Mme TOURNAY** : peinture en cours, changement de chaudière le 02/12
 - **RENOVATION ENERGETIQUE ECOLES** : 27/10/2021 : locaux en attente de la poursuite des travaux (réfection appartements + silo pellets) - 1^{er} acompte subvention à hauteur de 20.000€ versé
 - **SECURISATION ET MISES AUX NORMES AIRES DE JEU** : 12/11/2021 : Réunion avec CCSMS = attaque sur la décennale par la CCSMS, poursuite des travaux – livraison clôture aire de jeu mi-décembre.
 - **NIDS DE POULE** : intervention le vendredi 03/12 (gosse, école, vers le val).
 - **CONTENTIEUX PHOTOVOLTAIQUE** : 29/11/2021 : réunion avec les représentants et assureurs de la société CLIPSOL, les investigations se poursuivent et une nouvelle réunion est envisagée début février : évaluation des responsabilités en cours = conception des panneaux (évacuation de l'eau), fixation au travers de la toiture, contrat de maintenance, absence d'écran sous toiture, respect des préconisations de pose, présence d'un contrôleur technique CLIPSOL, validation de la pose par CLIPSOL.
 - **LOTISSEMENT** : en attente du compte rendu du diagnostic archéologique - consultation des entreprises envisagée début janvier.
 - **MOBILIER URBAIN** : 26/10/2021 : commande en cours.
 - **APPARTEMENTS ECOLE** : devis à hauteur de 122.000€ HT
 - **DECORATIONS NOEL** : 1 illumination HS faite de guirlande – vu avec N. Songis pour le 03/12 (sapins).
- Des travaux à venir :
 - **BUSE RUE DE LA LIBERATION** : 02/12/2021 : contact avec société Frankenberg, intervention probable semaine prochaine.
 - **APPARTEMENT Mairie** : libéré dès le 5 décembre – probable nécessité de remplacer les sols + rafraichissement
 - **CHAUDIERES APPARTEMENTS** : devis de remplacement validé, 3 chaudières en commande.
 - **GOUTTIERE MAISON AIME** : entreprise SCHIBY Frédéric TRF contactée.

Interventions de M. KRAUSE :

- M. KRAUSE fait observer qu'il serait souhaitable à l'avenir de connaître le montant des recettes envisagées avant de voter les dépenses des travaux forestiers. Par ailleurs, lors de la

La signature de la CTG est nécessaire pour continuer à bénéficier du soutien et des aides financières de la CAF comme la prestation de service, à la disparition du CEJ.

ADHESION DE LA COMMUNE A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA MOSELLE

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT que la Commune de VOYER (avec les communes de Nitting et Hermelange) et la CAF de la Moselle ont établi conjointement un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui permet un soutien financier dans les actions menées sur la Commune en direction de la petite enfance par le périscolaire,

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le CEJ et qu'il est dans l'intérêt de la Commune de poursuivre le partenariat existant avec la CAF de la Moselle, dans une démarche plus collaborative en incluant la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud et les autres Communes signataires,

et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de VOYER à la Convention Territoriale Globale (CTG),
- **AUTORISE** Le Président de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud à signer le contrat de convention et tous documents s'y rapportant.

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

INTERCOMMUNALITE : PLAN LOCAL DE L'HABITAT - DCM 2021_53

Les Conseillers Municipaux ont reçu préalablement à cette réunion le projet d'orientations stratégiques et le plan d'actions du Programme Local de l'Habitat élaboré par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud afin d'émettre un avis. De par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, la Communauté de Communes s'est engagée dans la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat. Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat : document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes sur le territoire communautaire. Il est établi pour une durée de six ans, soit pour les années 2022 à 2027 et fixe pour cette période les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins en logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ÉMET un AVIS FAVORABLE** sur le projet d'orientations stratégiques et le plan actions du Plan Local de l'Habitat approuvé par la Communauté de Communes ;
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Vote : pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0